

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 23 mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 19 mai 2020, s'est réuni en Mairie en session extraordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Julien FIAT a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20200523-04 : Élection des Adjoint

Madame Nicole FAURE, Maire, fait lecture des articles L2122-1, L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

L'article L2122-1 dispose qu' « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoint élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoint sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ».

L'article L2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoint sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Elle ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Élection du premier adjoint

Madame Nicole FAURE demande s'il y a des candidats.

Monsieur Serge ARLOT propose sa candidature.

Madame Nicole FAURE enregistre la candidature de Monsieur Serge ARLOT et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

1^{er} tour de l'élection du premier adjoint

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Madame Nicole FAURE proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité requise : 6

Monsieur Serge ARLOT a obtenu : 11 voix

Monsieur Serge ARLOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du deuxième adjoint

Madame Nicole FAURE demande s'il y a des candidats.

Madame Andrée BOCQUERAZ propose sa candidature.

Madame Nicole FAURE enregistre la candidature de Madame Andrée BOCQUERAZ et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

1^{er} tour de l'élection du deuxième adjoint

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Madame Nicole FAURE proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité requise : 6

Madame Andrée BOCQUERAZ a obtenu : 11 voix

Madame Andrée BOCQUERAZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Élection du troisième adjoint

Madame Nicole FAURE demande s'il y a des candidats.

Monsieur Gilles GUINARD propose sa candidature.

Madame Nicole FAURE enregistre la candidature de Monsieur Gilles GUINARD et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

1^{er} tour de l'élection du troisième adjoint

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Madame Nicole FAURE proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité requise : 6

Monsieur Gilles GUINARD a obtenu : 11 voix

Monsieur Gilles GUINARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**